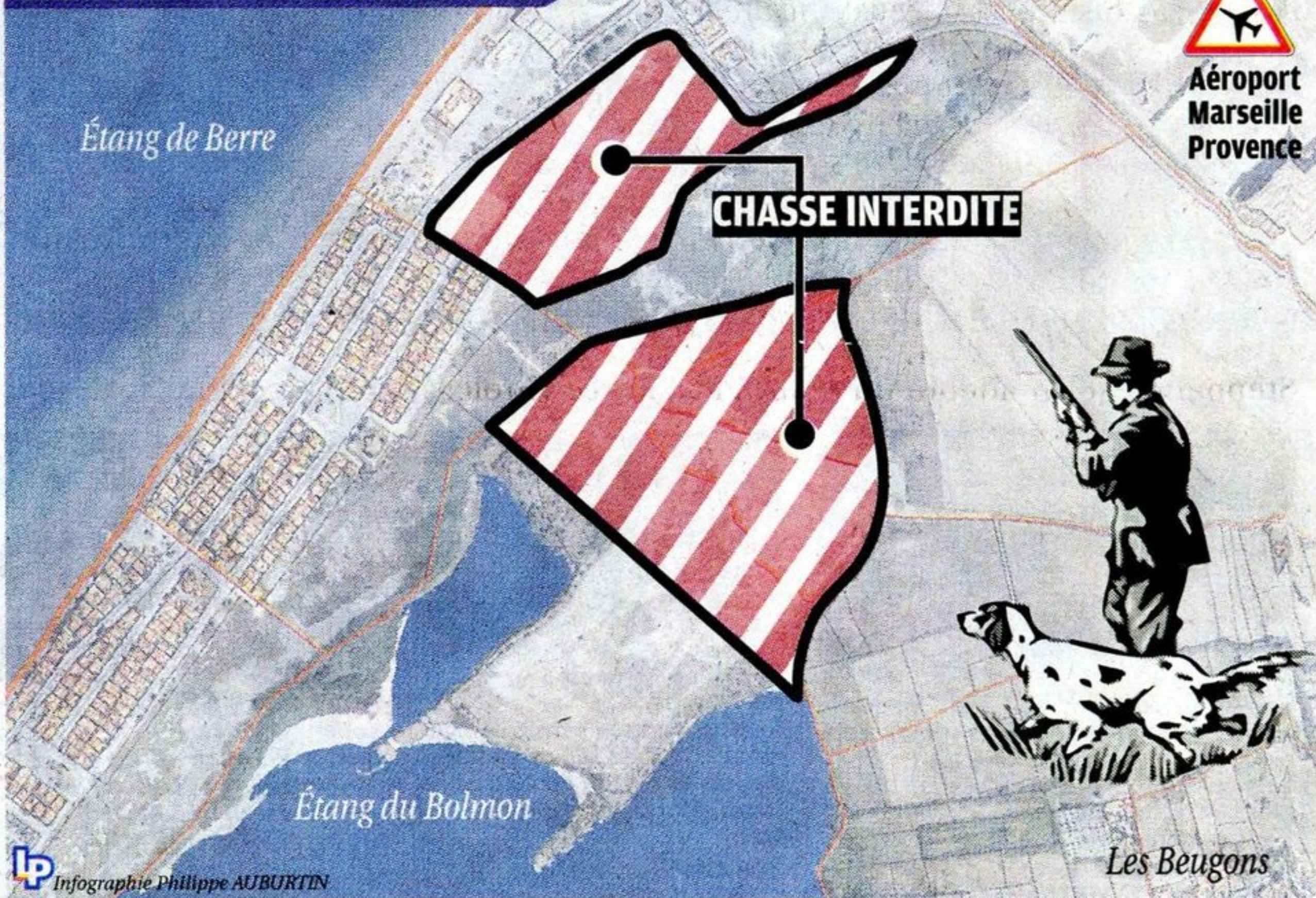


# Pas de chasse dans certaines parcelles des Beugons!

Cette année, les chasseurs, qu'ils fassent partie du GCM ou du RCME (ou des deux!) ne pourront chasser dans certaines parcelles des Beugons. Par courrier, la Direction générale de l'aviation civile a avisé le Groupe Cynégétique Marignonais que "ces terrains ayant vocation, dans un futur proche, à être inclus à l'intérieur du périmètre aéroportuaire, il est interdit d'y exercer une activité de chasse. Cette pratique pourrait même constituer un danger pour la sécurité des aéronefs. En conséquence, toute personne physique ou morale qui exercerait une activité de chasse le ferait en toute illégalité".

Si cette interdiction ne concerne que cinq parcelles (voir infographie ci-contre), elle représente un sacré coup dur pour les chasseurs des deux sociétés. Qui se rejettent la responsabilité. "Le GCM a demandé l'exclusivité de chasser sur ces terrains, et aujourd'hui, il a fait perdre le site à tous les chasseurs, explique-t-on du côté du Renouveau pour la chasse de Marignane et de nos étangs. Nous, on était ouverts pour trouver un consensus." Au Groupe Cynégétique Marignonais, l'explication est différente. "Nous avons, en effet, voulu faire des conventions en bonne et due forme, affirme le président Guidice. Mais le discours de la DGAC aujourd'hui est incohérent, et contradictoire avec ce qui nous a été dit il y a quelques an-

## Les zones de chasse interdite



nées, comme quoi tirer certains oiseaux pouvait, justement, les empêcher d'aller sur la piste. On a l'impression que, pour ne pas choisir, on a botté en touche et décider d'interdire à tout le monde. C'est bien dommage. Mais

certainement que d'autres demandes ont été faites." Si les Beugons ne sont pas, dans leur intégralité, interdits à la chasse, la zone non-autorisée représentera un vrai manque pour les chasseurs.

B.O.